

SEANCE DU
15 JANVIER 2026

RAPPORT N° III-1
26SGADB0008

Nombre de conseillers en exercice :

25

Nombre de conseillers présents :

17

Date de convocation :

9 janvier 2026

Date d'affichage :

16 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLET - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU - M. Jean-Claude LAGRANGE

VICE-PRESIDENTS

OBJET:

Aménagement de l'Eurovélo 6 - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signature d'une modification n°3 au marché 20003DED

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23

M. Cyril GOMET

Mme Jeanne-Danièle PICARD

M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)

M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)

Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. DURAND (pouvoir à M. PINTO)

M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 23

SECRETAIRE DE SEANCE :

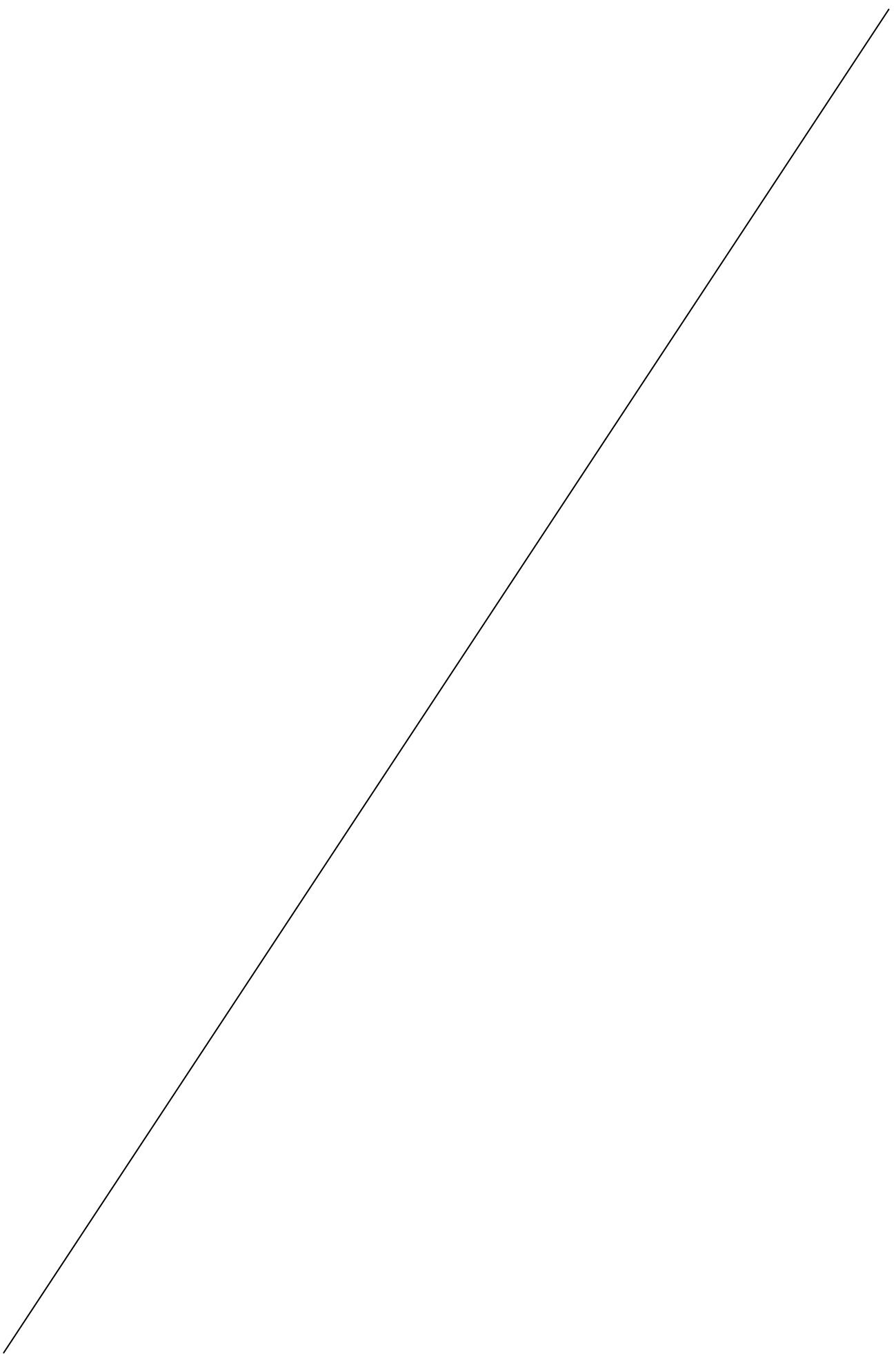
Mme Evelyne COUILLET

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 6
- n'ayant pas donné pouvoir : 2



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-3°, L.2124-1 et 2, L.2410-1 à L.2421-5, L.2430-1 à L.2432-2, R.2113-4 à R.2113-6, R.2121-1, R.2124-2-1°, R.2172-2-3°, R.2431-1 à R.2431-3-3° et 4°, R.2431-24 à R.2431-31 et R.2432-1 à R.2432-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés publics de maîtrise d'œuvre à tranches, passés sur appel d'offres ouvert,

Vu les articles R.2194-1, R.2194-2, R.2194-3 et R.2194-7 du Code de la commande publique relatifs à la modification du marché,

Vu la décision n°20SGADB0022 du bureau communautaire du 27 février 2020 autorisant la signature d'un marché à procédure formalisée pour l'aménagement de l'Eurovélo 6 et de liaisons cyclables avec les sites miniers – mission de maîtrise d'œuvre,

Vu le marché n°20003DED du 29 juin 2020, visé le 29 juin 2020 et notifié le 30 juin 2020,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Par marché n°20003DED, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement R2S Concept / CBXS, pour un montant total provisoire de 177 070,40 € HT, soit 212 484,48 € TTC.

Une modification n°1, notifiée le 27 avril 2021 et ayant eu pour objectif de répondre à la demande de missions complémentaires, a fixé le nouveau montant total du marché à 192 670,40 € HT, soit 231 204,48 € TTC.

Une modification n°2, notifiée le 07 juin 2024 et ayant eu pour objectif d'acter la réalisation de prestations complémentaires, de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre et de prolonger le délai d'exécution des tranches optionnelles 4 et 5, a fixé le nouveau montant total du marché à 215 549,11 € HT, soit 258 658,93 € TTC.

Lors des études de conception de la tranche ferme AVP et des tranches optionnelles 4 et 5, les prestations initialement prévues par CBXS ont finalement été réalisées par R2S Concept. Il y a donc lieu de modifier les répartitions financières des prestations par co-traitants.

Les honoraires de R2S Concept et de CBXS sont alors modifiés pour la tranche ferme (mission AVP sur l'ensemble des secteurs Eurovélo 6), selon le tableau ci-après :

Eléments de mission	Montant total HT		Répartition par cotraitant	
	Suivant marché	Total global HT	Part de R2S Concept	Part de CBXS
AVP	Initial marché	46 031,20 €	19 231,20 €	26 800,00 €
	Après modification n°1	61 631,20 €	31 231,20 €	30 400,00 €
	Après modification n°2	65 542,71 €	33 186,96 €	32 355,75 €

	Après modification n°3	65 542,71 €	35 142,71 €	30 400,00 €
--	------------------------	-------------	-------------	-------------

Les honoraires de R2S Concept et de CBXS sont alors modifiés pour la tranche optionnelle 4 (missions PRO à AOR sur le secteur centre-ville Montceau), selon le tableau ci-après (forfait définitif) :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant	
			Part de R2S Concept	Part de CBXS
PRO	21,60 %	2 940,20 €	2 940,20 €	0,00 €
ACT	5,90 %	803,11 €	803,11 €	0,00 €
EXE	4,70 %	639,77 €	639,77 €	0,00 €
DET	62,30 %	8 480,30 €	8 480,30 €	0,00 €
OPC	2,10 %	285,85 €	285,85 €	0,00 €
AOR	3,40 %	462,81 €	462,81 €	0,00 €
TOTAL		13 612,04 €	13 612,04 €	0,00 €

Les honoraires de R2S Concept et de CBXS sont alors modifiés pour la tranche optionnelle 5 (missions PRO à AOR sur le secteur pont levant n°1 – pont de Lucy), selon le tableau ci-après (forfait définitif) :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant	
			Part de R2S Concept	Part de CBXS
PRO	21,60 %	2 195,24 €	2 195,24 €	0,00 €
ACT	5,90 %	599,63 €	599,63 €	0,00 €
EXE	4,70 %	477,67 €	477,67 €	0,00 €
DET	62,30 %	6 331,65 €	6 331,65 €	0,00 €
OPC	2,10 %	213,42 €	213,42 €	0,00 €
AOR	3,40 %	345,55 €	345,55 €	0,00 €
TOTAL		10 163,16 €	10 163,16 €	0,00 €

Le montant global et actuel du marché est inchangé.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°3.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification du marché conclu avec le groupement R2S Concept/CBXS annexée à la présente décision et ayant pour objet de modifier la répartition financière entre les co-traitants.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°3 au marché n°20003DED conclu avec le groupement R2S Concept / CBXS et ayant pour objet d'acter les nouvelles répartitions financières entre les deux co-traitants, sans

impact sur le montant global et actuel du marché.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLOT



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL R2S CONCEPT
665 rue de Montadiot
71640 MELLECEY

C - Objet du marché public

□ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

20003DED - Communauté urbaine le Creusot Montceau – Aménagement de l'Eurovélo 6 et de liaisons cyclables avec les sites miniers – Mission de maîtrise d'œuvre

Article R.2194-7 du Code de la Commande publique

□ Date de la notification du marché public : 30/06/2020

□ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 177 070,40 €
- Montant TTC : 212 484,48 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

1 Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Par marché n°20003DED, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement R2S Concept / CBXS, pour un montant total provisoire de 177 070,40 € HT, soit 212 484,48 € TTC.

Une modification n°1, notifiée le 27 avril 2021 et ayant eu pour objectif de répondre à la demande de missions complémentaires, a fixé le nouveau montant total du marché à 192 670,40 € HT, soit 231 204,48 € TTC.

Une modification n°2, notifiée le 07 juin 2024 et ayant eu pour objectif d'acter la réalisation de prestations complémentaires, de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre et de prolonger le délai d'exécution des tranches optionnelles 4 et 5, a fixé le nouveau montant total du marché à 215 549,11 € HT, soit 258 658,93 € TTC.

Lors des études de conception de la tranche ferme AVP et des tranches optionnelles 4 et 5, les prestations initialement prévues par CBXS ont finalement été réalisées par R2S Concept. Il y a donc lieu de modifier les répartitions financières des prestations par co-traitants.

Les honoraires de R2S Concept et de CBXS sont alors modifiés pour la tranche ferme (mission AVP sur l'ensemble des secteurs Eurovélo 6), selon le tableau ci-après :

Eléments de mission	Montant total HT		Répartition par cotraitant	
	Suivant marché	Total global HT	Part de R2S Concept	Part de CBXS
AVP	Initial marché	46 031,20 €	19 231,20 €	26 800,00 €
	Après modification n°1	61 631,20 €	31 231,20 €	30 400,00 €
	Après modification n°2	65 542,71 €	33 186,96 €	32 355,75 €
	Après modification n°3	65 542,71 €	35 142,71 €	30 400,00 €

Les honoraires de R2S Concept et de CBXS sont alors modifiés pour la tranche optionnelle 4 (missions PRO à AOR sur le secteur centre-ville Montceau), selon le tableau ci-après (forfait définitif) :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant	
			Part de R2S Concept	Part de CBXS
PRO	21,60 %	2 940,20 €	2 940,20 €	0,00 €
ACT	5,90 %	803,11 €	803,11 €	0,00 €
EXE	4,70 %	639,77 €	639,77 €	0,00 €
DET	62,30 %	8 480,30 €	8 480,30 €	0,00 €
OPC	2,10 %	285,85 €	285,85 €	0,00 €
AOR	3,40 %	462,81 €	462,81 €	0,00 €
TOTAL		13 612,04 €	13 612,04 €	0,00 €

Les honoraires de R2S Concept et de CBXS sont alors modifiés pour la tranche optionnelle 5 (missions PRO à AOR sur le secteur pont levant n°1 – pont de Lucy), selon le tableau ci-après (forfait définitif) :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant	
			Part de R2S Concept	Part de CBXS
PRO	21,60 %	2 195,24 €	2 195,24 €	0,00 €
ACT	5,90 %	599,63 €	599,63 €	0,00 €
EXE	4,70 %	477,67 €	477,67 €	0,00 €
DET	62,30 %	6 331,65 €	6 331,65 €	0,00 €
OPC	2,10 %	213,42 €	213,42 €	0,00 €
AOR	3,40 %	345,55 €	345,55 €	0,00 €
TOTAL		10 163,16 €	10 163,16 €	0,00 €

Le montant global et actuel du marché est inchangé.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise R2S Concept pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°3.

□ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :
-

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.